

SAC-110311

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Réunion du SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vendredi 11 mars 2011

8 h 30

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

Ordre du jour adopté	Action	Document (X)	Responsable
1. Ouverture			G. Snow
2. Constatation de la régularité de la convocation	Information		L. Castonguay
3. Vérification du droit de présence	Information		L. Castonguay
4. Correspondance	Information		G. Snow
5. Adoption de l'ordre du jour	Décision	X	G. Snow
6. Adoption des procès-verbaux SAC-101029 et SAC-110202	Décision	X	G. Snow
7. Affaires découlant des procès-verbaux	Information		G. Snow
7.1 SAC-101029			
7.1.1 (7.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs	Information		L. Castonguay
7.1.2 (8) Rapport du Comité <i>ad hoc</i> sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université de Moncton	Information	X	Y. Fontaine
7.1.3 (12) Comité de sélection pour le poste de rectrice ou de recteur et vice-chancelier	Information	X	L. Castonguay
7.1.4 Autres	Information		G. Snow
7.2 SAC-110202			
7.2.1 Autres	Information		G. Snow
8. Rapport du Comité des programmes		X	
8.1 Arts et sciences sociales			
8.1.1 Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en musique	Décision		I. McKee-Allain
8.1.2 Reconfiguration des programmes de la spécialisation, de la majeure et de la mineure en histoire	Décision		
8.2 Droit			
8.2.1 Modifications aux règlements particuliers de la Faculté de droit (règlement 3)	Décision		O. Snow
8.3 Ingénierie			
8.3.1 Baccalauréat en ingénierie - modification au Répertoire (condition d'admission)	Décision		N. Boucher

Ordre du jour adopté (suite)	Action	Document (X)	Responsable
8. Rapport du Comité des programmes (suite)			
8.4 Sciences 8.4.1 Modifications de la durée des programmes de deuxième cycle en sciences	Décision		F. LeBlanc
8.5 Sciences de l'éducation 8.5.1 Baccalauréat en éducation des adultes (formation générale) et (formation technique) - modification au règlement particulier relatif aux exigences linguistiques	Décision		J.-F. Richard
8.6 Éducation permanente 8.6.1 Modifications des conditions d'admission au Certificat et au Diplôme de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement	Décision		P. Maltais
8.7 Règlements universitaires 8.7.1 Modifications aux règlements universitaires de premier cycle (règlement 1.6.8; directeurs/directrices)	Décision		P. Robichaud
8.7.2 Modifications aux règlements universitaires de cycles supérieurs (directeurs/directrices)	Décision		P. Robichaud
8.7.3 Modification au règlement universitaire 6.2.8	Décision		P. Robichaud
8.8 Résolutions transmises à titre d'information	Information		L. Castonguay
9. Réception du procès-verbal CCJ-110131	Réception	X	G. Snow
10. Affaires découlant du procès-verbal (CCJ)	Décision		N. Boucher
10.1 Évaluation des programmes en administration scolaire		X	
10.2 Évaluation du programme de mineure en français langue seconde		X	
10.3 Autres			
11. Rapport du Comité <i>ad hoc</i> - enseignement coopératif	Décision	X	N. Boucher
12. Modification aux dates de la Collation des diplômes d'automne	Décision	X	Y. Fontaine
13. Conseil de la langue française - Modifications à la Politique linguistique	Information	X	S. Blain
14. Nominations	Décision	X	G. Snow
14.1 Conseil de la langue française (K. Gauvin)			
14.2 Comité <i>ad hoc</i> chargé de réviser les programmes d'études de l'Université de Moncton (M. Cardin et I. LeBlanc)			
15. Reconfiguration des programmes - date	Décision	X	N. Boucher
16. Formulaires de recensement du Canada - modifications	Décision	X	L. Dubois
17. Compte rendu du Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick	Information		Y. Fontaine
18. Suivi des réunions du Conseil des gouverneurs CGV-100918 (réunion annuelle), CGV-100918 (réunion ordinaire), CGV-101027 et CGV-101127	Information	X	Y. Fontaine
19. Affaires nouvelles	Information		G. Snow
20. Prochaine réunion : le vendredi 6 mai 2011	Information		G. Snow
21. Clôture	Information		G. Snow

DOCUMENT DE TRAVAIL

Avancement des travaux

Recommandations 1 à 12 du Rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton

RECOMMANDATIONS	RESP.	RÉSULTAT/ACTION	DATE VISÉE
<p>Recommandation 1</p> <p>« Que le Sénat académique précise et renforce le mandat du Comité conjoint de la planification afin que celui-ci inclue la planification académique, et que le Sénat académique s'assure de la présence d'un membre du corps professoral, d'une doyenne ou d'un doyen, de la population étudiante et du réseau. »</p>	<p>CCJ CGN</p>	<p>Le Comité conjoint de la planification a transféré ce dossier au Comité de gouvernance puisque la recommandation nécessite une modification des Statuts et règlements au niveau de la composition et du mandat du Comité.</p>	<p>Juin 2011</p>
<p>Recommandation 2</p> <p>« Que le Sénat académique demande au Comité conjoint de la planification de concevoir et de mettre en œuvre un processus inclusif et intégré de planification académique qui prendra naissance dans les facultés et campus, qui reposera sur la participation de toutes les unités académiques et qui touchera les programmes existants, la création de programmes et le déploiement des ressources. Les plans facultaires et des campus seront intégrés en un seul plan triennal déposé au Sénat académique et mis en circulation. »</p>	<p>CCJ</p>	<p>Le Comité conjoint de la planification a commencé son étude de cette recommandation. Des modèles et des outils seront étudiés lors des prochaines réunions du Comité.</p>	<p>Septembre 2011</p>

<p><u>Recommandation 3a</u></p> <p>« Que le Sénat académique assure la qualité des programmes et, pour ce faire, demande au Comité des programmes de lui soumettre des principes de qualité en tenant compte de la spécificité des programmes, par exemple l'offre d'un nombre suffisant de cours à option, la variété des perspectives des professeurs et professeurs, l'effet de la recherche sur la formation des étudiants et des étudiants et la possibilité, pour les étudiantes et étudiants, de côtoyer des pairs de même niveau. »</p>	CPR	Le Comité des programmes a créé un sous-comité ayant le mandat d'identifier des principes de qualité en tenant compte de la spécificité des programmes. Le Comité est présidé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.	Septembre 2011
<p><u>Recommandation 3b</u></p> <p>« Que le Sénat académique prenne les moyens nécessaires pour que le plus grand nombre possible de disciplines diplômantes soit maintenu à l'Université de Moncton. »</p>			
<p><u>Recommandation 4</u></p> <p>« Que le Sénat académique, en conformité avec les règles habituelles de composition de comités, mette sur pied un comité ad hoc chargé de réviser, dans une période ne devant pas dépasser 24 mois, les programmes d'études de l'Université de Moncton dont le nombre de diplômées et diplômés est faible de manière à formuler une recommandation sur leur viabilité, et que ce comité implique l'unité académique responsable du programme concerné dans la réalisation de ses travaux.</p> <p>Chaque examen devra dans un premier temps poser un diagnostic sur la situation du programme. Les grands paramètres d'examen incluront les éléments suivants :</p>	SAC	Lors d'une réunion extraordinaire, le Sénat académique a mis sur pied un comité ad hoc chargé de réviser les programmes d'études de l'Université de Moncton. Les membres du Comité sont : Jean-François Richard, André Leclerc, Francis Leblanc, Michelle Landry et Isabelle LeBlanc.	Il y a une vacance au sein du Comité présentement.

<p>1. <i>La pertinence sociale du programme et son lien avec la mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton</i></p> <p>2. <i>Les forces et faiblesses du programme, en tenant compte de ses perspectives de développement</i></p> <p>3. <i>La qualité et le rendement du programme selon des indicateurs précis (p. ex. : taux de placement des diplômées et diplômés, nombre de cours optionnels offerts, nombre de diplômées et diplômés, nombre d'inscriptions au programme et aux cours, allocation des ressources, etc.)</i></p> <p>4. <i>La relation avec les autres programmes</i></p> <p>5. <i>Le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures</i></p> <p><i>Les recommandations présentées au Sénat académique pourront inclure :</i></p> <p>1. <i>Le maintien du programme dans son état actuel</i></p> <p>2. <i>Un plan de relance du programme</i></p> <p>3. <i>Une proposition visant la transformation majeure du programme (p. ex. : programme à double majeure ou bidisciplinaire)</i></p> <p>4. <i>L'abandon du programme</i></p> <p>5. <i>Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable</i></p>		
---	--	--

<p><i>Le critère servant uniquement à déterminer l'ordre de priorité sera le nombre moyen annuel de diplômées et diplômés au cours des dix dernières années. L'examen débutera par les programmes de premier cycle spécialisés ou avec spécialisation ayant en moyenne moins de 3 diplômées et diplômés annuellement au cours des dix dernières années et, dans le cas des cycles supérieurs, les programmes de maîtrise dont le nombre moyen annuel de diplômées et diplômés est inférieur à 1,5. »</i></p>			
<p><u>Recommandation 5</u> <i>« Que le Sénat académique mandate le VRER d'établir un service de recherche institutionnelle pour recueillir et analyser des données de nature académique et administrative, lesquelles seront mises à la disposition de l'ensemble de la communauté universitaire. »</i></p>	VRER	<p>Une description de tâche a été préparée pour établir le profil d'une chercheuse ou d'un chercheur institutionnel. Une demande a été examinée au Comité de budget.</p>	Septembre 2011
<p><u>Recommandation 6</u> <i>« Que le Sénat académique confie le mandat au Secrétariat général de prendre des mesures, tout en préservant l'intégrité du processus de création et de modification de programmes, pour identifier les lourdeurs dans le processus et de faire les aménagements voulus afin d'éliminer les doublons et les redondances dans celui-ci et de le rendre plus clair et convivial. »</i></p>	SG	<p>La secrétaire générale en collaboration avec le registraire et le Comité de programmes commenceront l'étude des processus de création et de modification de programmes le 1^{er} avril 2011.</p>	À déterminer.

<p><u>Recommandation 7</u></p> <p>« Que le Sénat académique confie au Comité des programmes la tâche de développer une procédure qui identifie et élimine les doubléments de contenu dans les cours offerts à l'Université de Moncton et qui prévoit la consultation des unités académiques touchées. Cette procédure doit s'appliquer à toute création ou modification de cours, mais également à la banque de cours actuelle. »</p>	CPR	Le Comité des programmes a été saisi de cette recommandation. Le Comité a été constitué et une première rencontre s'organise.	
<p><u>Recommandation 8</u></p> <p>« Que les facultés et campus de l'Université de Moncton fassent une meilleure utilisation de leurs ressources, notamment par l'utilisation des technologies pour l'offre de cours à distance, en particulier dans les cours où l'expertise est située dans l'un des <u>trois campus</u> et encouragent l'innovation dans les approches pédagogiques de ses professeurs, notamment par l'entremise de l'enseignement en équipe pour les cours thématiques à contenu variable. »</p>	Facultés Campus		
<p><u>Recommandation 9</u></p> <p>« Que le Sénat académique mandate le VRER d'initier une démarche d'harmonisation des pratiques divergentes d'attribution de crédits pour des activités autres que l'enseignement de cours, par exemple l'encadrement de mémoires et de thèses, la supervision de stage, la supervision de laboratoire, la direction d'un département, etc. »</p>	VRER	Le Comité a été constitué et une première rencontre s'organise.	

<p><u>Recommandation 10</u></p> <p>« Que le Sénat académique mandate le VRARH d'examiner l'efficacité du soutien administratif au secteur académique et veille à établir des normes de qualité relativement aux processus et procédures. »</p>	VRARH		
<p><u>Recommandation 11</u></p> <p>« Que le Sénat académique, en collaboration avec le Comité conjoint de la planification, priorise le développement de programmes thématiques, multidisciplinaires et interdisciplinaires au premier cycle et aux cycles supérieurs dans sa planification académique et examine la pertinence de créer des modules académiques interdisciplinaires responsables de gérer ces programmes. »</p>	CCJ	Le Comité conjoint de la planification a été saisi de cette question.	
<p><u>Recommandation 12</u></p> <p>« Que les facultés et campus engagent une révision de leur structure et fonctionnement internes dans le respect du processus décrit à la Recommandation 2, et que d'autres types de modèles d'organisation du secteur académique soient explorés dans la double optique de décloisonner les disciplines et d'utiliser les ressources de manière plus efficiente. »</p>	Facultés Campus		

Préparé par le Secrétariat général
Mars 2011

Rubrique 7.1.3

**Rapport sommaire
du Comité consultatif de sélection
de la rectrice, du recteur et vice-chancelier**

Membres du Comité consultatif de sélection :

- | | |
|-----------------------|--|
| 1. André G. Richard | Gouverneur, Président du Comité, Sud-Est |
| 2. Lise Bastarache | Gouverneure, Extérieur des régions |
| 3. Pauline Roy | Gouverneure, Nord-Est |
| 4. Michel Cardin | Gouverneur, professeur, Sud-Est |
| 5. France Marquis | Sénatrice, professeure, Nord-Ouest |
| 6. Justin Guitard | Sénateur, étudiant, Sud-Est |
| 7. Sid Ahmed-Selouani | Sénateur, professeur, Nord-Est |

Réunions du Comité :

1. Première réunion : Réunion tenue le 28 janvier 2011
2. Deuxième réunion : Réunion tenue le 24 février 2011
3. Troisième réunion : Prévus le 26 mars 2011

Activités en cours :

1. Embauche d'un chasseur de cadre
2. Élaboration d'une annonce du poste à l'aide du chasseur de cadre
3. Élaboration d'un profil du poste à l'aide du chasseur de cadre